

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Cabine d'application de peinture poudre sur la commune principale de l'AIOT 648 Rue du Tertre 44150 Ancenis-Saint-Géréon.

La référence de votre dossier est A-3-QPLN3HV6X et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/05/2023 à 15h30 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **83409649700211**

Organisme : **SOCOTEC ENVIRONNEMENT**

Fonction : **Chargée d'affaires environnement**

Personne morale

N° SIRET **31055963800021**

Raison sociale **DIMOS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE DU TERTRE

44150 ANCENIS ST GEREON

Signataire

Qualité : **Responsable Achats**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Cabine d'application de peinture poudre**

Description des activités :

La société DIMOS est spécialiste des outils et matériels dédiés aux couvreurs. L'établissement situé à ANCENIS-SAINT-GERON, a pour projet nommé SHUTTLE d'une réorganisation de son site pour la mise en place d'une nouvelle activité d'application de peinture poudre. Bien que le dépassement de ce seuil soit prévu pour 2026, l'établissement installera d'ores et déjà l'ensemble des installations liées à cette activité. Le projet (SHUTTLE) concerne l'implantation d'une installation de poudrage permettant de peindre les crochets de toiture qui sont fabriqués sur site. L'installation sera installée dans un bâtiment existant. ce projet est un projet confidentiel. L'installation sera composée de deux dévidoirs pour bobine de fil inox. Le fil entre dans la machine de crochets (machines déjà en exploitation à ce jour). Les crochets fabriqués entrent dans la ligne SHUTTLE. La ligne sera composée : - d'un système mécanique pour mettre des crochets sur carousel, - d'un robot de manipulation des crochets, - d'une machine de grenailage (corindon blanc), - d'une machine de poudrage (objet de la déclaration), - d'un four de séchage, - d'une zone de déchargement pour la mise en boîte (boîte en bois). Absence de consommation d'eau pour ce process (process sec / application peinture poudre). Il n'y aura pas de démolition, le projet sera construit dans un bâtiment existant. L'établissement prévoit de cloisonner le projet dans un local dédié. L'établissement n'est classé sous aucune autre rubrique de la nomenclature ICPE.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **648 Rue du Tertre 44150 Ancenis-Saint-Géréon**

X : 384806

Y : 6705941

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2940	2940-3-b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	Quantité maximale journalière de produits susceptible d'être mise en oeuvre 27.7 kg/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les rejets atmosphériques seront liés aux activités de poudrage, grenailage ainsi que le four de séchage. Ils seront équipés d'un dispositif de récupération canalisé vers 3 cheminées distinctes. Seule l'activité de poudrage est classée ICPE (objet de la demande). Des mesures seront réalisées en sortie poudrage conformément à la réglementation. Présence de filtre (dépoussiérage à cartouche).

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

Absence de nuisance olfactive, absence d'autres rejets atmosphériques.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Une filière spécifique de récupération pour les déchets de poudres liés à l'activité peinture et les déchets de grenailage sera mise en place. Ils seront récupérés par une société spécialisée.

Autrement l'activité n'est pas génératrice de déchets. L'exploitant dispose des filières classiques de tri : carton / emballages / plastique ... Le site DIMOS s'engage à : Réduire à la source autant que possible les flux de déchets et/ou leur nocivité en agissant sur les procédés de fabrication et sur les modes de consommation, Séparer à la source les déchets dangereux des autres déchets, Confier ses déchets à des prestataires agréés ; le producteur de déchets restant responsable de ces derniers jusqu'à leur élimination finale, Ne pas pratiquer le brûlage, le dépôt sauvage et le rejet à l'égout de ses déchets.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Des moyens de lutte contre l'incendie seront disponibles en permanence : -moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours (téléphone) ; -extincteurs muraux répartis dans le bâtiment. Ils sont adaptés au risque et judicieusement placés. Ils permettront au personnel d'intervenir rapidement en cas de sinistre. -Mise en place d'un système de détection des fumées avec alarme. -Mise en place de 2 RIA dans l'atelier, -Présence d'un poteau incendie (réseau public) à l'entrée du site et à moins de 200m des installations.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

A1_mandat_SKM_C450i23050914170.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

A7_planCadastralNormalise.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

A2-SHUTTLE_compressed_2MO.pdf

Modification des prescriptions applicables :

DIMOS_Demande d'aménagement à l'AMPG-vfinale_compressed_3.pdf